

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Antoine Droin, Marie Salima
Moyard, Prunella Carrard, Christine Serdaly
Morgan, Roger Deneys, Irène Buche, Lydia
Schneider Hausser*

Date de dépôt : 2 novembre 2010

Proposition de résolution

**Relier la Suisse à la France en train ; une nouvelle galère ! ou
Mobilité et politique transfrontalière ; il reste bien à faire !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la nouvelle grille horaire de la SNCF¹, en particulier pour Lyon, valable dès le 12 décembre 2010 ;
- que plus aucun TER ne desservira Genève, au départ ou à l'arrivée, car toutes les liaisons seront assurées par des TGV ;
- qu'à part les trois TGV quotidiens reliant Marseille (deux fois) et Montpellier (une fois), il n'y aura plus de trains directs pour Lyon. Il faudra emprunter un TGV à direction de Paris, changer à Bellegarde, voire parfois en plus, à Chambéry, avec des attentes entre 40 et 90 minutes en gare de Bellegarde pour rejoindre le Sud de la France ou l'Espagne ;
- que si l'on ne peut pas prendre les TGV directs, le trajet Genève-Lyon (ou Lyon-Genève) en TER, actuellement 1h50 de trajet sans changement, durera entre 2h30 et 3h30 avec un, voire deux changements ;
- que les correspondances à Lyon pour partir plus loin ou revenir à Genève seront largement moins pratiques. Par exemple, un trajet pour et de Montpellier, en 5 heures aujourd'hui, prendra dès décembre plus de 7 ou 8 heures, dont 3 heures d'attente dans les différentes gares ;

¹ http://www.ter-sncf.com/Regions/Rhone_Alpes/fr/Default.aspx

- que les trajets TGV impliquent une réservation, renchérissant significativement le prix des billets, pour un trajet de 30 km seulement entre Genève et Bellegarde ;
- que les cartes de réduction françaises n'étant pas admises sur les TGV depuis et vers la Suisse, il ne sera plus possible d'en bénéficier ;
- que l'offre de trains RER Genève-Bellegarde n'est ni augmentée ni articulée avec les trains TER de la SNCF et ne pourra représenter une solution de rechange ;
- que les frontaliers qui utilisent maintenant un train TER pour leurs déplacements devront revoir toute leur organisation quotidienne, et réserver leurs billets à l'avance pour aller travailler à Genève en TGV. Il faut donc s'attendre à un report sur les transports privés, ce dont Genève n'a vraiment pas besoin !

invite le Conseil d'Etat

- à consulter sans attendre la direction de la SNCF, pour évoquer les solutions à apporter à cette situation dans les plus brefs délais ;
- à consulter sans attendre les autorités françaises régionales et nationales pour évoquer cette question préoccupante et appuyer les autorités genevoises auprès de la direction de la SNCF.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Aux considérants très clairs de cette résolution il est toutefois important de relever que jusqu'ici on pouvait voyager par exemple de Genève à Montpellier en fin d'après-midi et soirée et de Montpellier à Genève en une matinée, ou l'inverse. Dès le 12 décembre 2010 (date décidément significative dans les relations franco-genevoises, à croire que la SNCF est tombée dans la marmite), cela ne sera plus possible. Au corps défendant de nombreux utilisateurs, les voyageurs devront à nouveau recourir à la voiture pour rejoindre Bellegarde, où le nombre de TER est plus important que celui offert à la correspondance depuis Genève.

De plus, la Confédération suisse a participé à raison de EUR 110 000 millions au financement de la réfection de la ligne dite des Carpates, pour améliorer les relations avec Paris. Maintenant que cette nouvelle ligne pour Paris est mise en service, cela se fait au détriment des liaisons avec Lyon !

En termes de mobilité, il est évident – et l'on n'a de cesse de s'en féliciter – que notre région s'étend jusqu'à Lyon dans sa dimension sociale et économique. Il serait navrant aujourd'hui que la dimension environnementale soit prétéritée pour des simples questions d'horaires. Il n'y a qu'à voir la fréquentation des trains entre Genève et cette ville pour s'en convaincre. Il est connu aussi que toute régression dans l'offre de transports publics occasionne immédiatement un report sur les transports privés, polluants, dangereux, facteurs d'encombrements et de risque d'accidents.

Ces changements aberrants vont complètement à l'encontre de tous les efforts déployés par le canton de Genève pour la construction du CEVA et le développement des transports publics régionaux.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de bien vouloir réserver bon accueil à cette résolution et la renvoyer au Conseil d'Etat.